



COMMUNE DE CHOISY

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le
ID : 074-217400761-20240403-2024_06D-DE



Nombre de conseillers :
En exercice **18**
Présents **14**
Votants **14**

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril
Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment convoqué le 21 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves GUILLOTTE, Maire.

Présents : Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian BOCQUET, Jacqueline CECCON, Norbert CHIODINI, Gilbert LIENARD, Jacqueline PECORARO, Jean BARDET, Brigitte BARRET, Michel SOCQUET-CLERC, Isabelle JOYE, Guy PHILIPPE, Sylvie AUROY, Aurore MOSSIERE

Pouvoirs :

24/06

Absents : Olivier COUET, Stéphane GREVE, Marlène CHAFFARD, Valérie STEFANUTTI

Secrétaire de séance : Norbert CHIODINI

Objet :
Approbation du compte administratif 2023

SUR le rapport de Monsieur Yves GUILLOTTE, Maire,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n° 2023-20 du Conseil municipal du 6 avril 2023, portant budget primitif 2023,
Vu le compte de gestion 2023 établi par monsieur le trésorier d'Annecy,

Le Maire s'étant retiré au moment du vote,

Il est proposé au conseil municipal,

- D'approuver le compte administratif pour l'exercice 2023 du budget principal qui se résume de la manière suivante :

VALEUR EN EUROS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opération de l'exercice 2023	1 310 721.92 €	1 879 398.36 €	548 090.23 €	739 345.68 €	1 858 812.15 €	2 618 744.04 €
Solde d'exécution de l'exercice 2023		568 676.44 €		191 255.45 €		759 931.89 €
Résultat reporté 2022				798 889.59 €	0.00 €	
RESULTATS CUMULES		568 676.44 €		990 145.04 €		1 558 821.48 €
RESTES A REALISER 2023		0.00 €	1 536 200.00 €	408 000.00 €	1 536 200.00 €	408 000.00 €
RESULTATS CUMULES		568 676.44 €	138 054.96 €			430 621.48 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ADOPTÉ** cette proposition.

Le secrétaire de séance
Norbert CHIODINI



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yves GUILLOTTE



Délibération devenue exécutoire compte tenu de
la télétransmission en Préfecture le
et de la publication le

Le Maire,